du navire et parvinrent à gagner la côte à pieds secs. Ils furent recueillis par le poste du canot de sauvetage de la jetée Ouest, où on les soigna. Le navire s'est entr'ouvert et doit être considéré comme perdu, ainsi que la cargaison. Les marins seront rapatriés par les soins du consul d'Angleterre.

LES GREVES

A Tourcoing

Par l'historique que nous avons fait de cette longue grève de dix semaines, l'opinion publique est maintenant fixée sur les desseins inavouables que cache l'intransigeance des fabricants de tapis de Tourcoing.

Non contents de refuser à leurs ouvriers les peu conséquentes augmentations qu'ils revendiquent pour compenser la diminution des heures de travail, les patrons veulent leur imposer un nouveau règlement d'intérieur dont certaines clauses sont absolument contraires aux usages en vigueur dans la corporation du tapis.

Bien mieux, ils prétendent en outre chasser de leurs ateliers et mettre ainsi à l'index les meilleurs militants de la cause syndicale. Ils espèrent, par ces « coupes sombres », jeter la terreur parmi les travailleurs et arriver par là à désorganiser ce syndicat ouvrier qui est parvenu par son intelligente et puissante action à leur arracher quelques bribes d'améliorations pour ses adhérents.

De ce que nous avons exposé, dans nos précédents articles, se dégage l'irréfragable preuve que la grève actuelle n'est qu'une guerre de syndicat patronal contre syndicat ouvrier.

Un fabricant en cause, M. Jules Lorthiois, le laissait lui-même entendre lorsqu'il disait, grisé sans doute par la récente capitulation de ses tisserands : « Malgré leur syndicat, les tapisseurs, eux aussi, rentreront à genoux ».

Eh bien ! il ne faut pas que cette odieuse prophétie se réalise. Les tapisseurs ont la ferme intention de résister à la tyrannie patronale. Il faut empêcher qu'ils succombent par la famine.

C'est dans ce but que nous faisons appel à la solidarité de tous les ouvriers de la région, à la générosité de toutes les associations démocratiques, et que nous adjurons et les uns et les autres, de venir en aide aux grévistes de Tourcoing.

La grève générale des tissages

D'ARMENTIÈRES-HOUPLINES

COUP D'ŒIL GENERAL

(De notre envoyé spécial)

Armentières, 4 juin 1904. — La situation ne se calme, ni ne s'aggrave.

Malgré toutes les provocations, les ouvriers persistent dans leur attitude digne et énergique.

L'envahissement d'Armentières et d'Houplines par les troupes, les manœuvres des agents lonches du patronat ne réussiront pas à exaspérer les travailleurs qui ont déjà fait preuve de tant de calme lors de l'odieuse provocation du factum patronal.

Au sujet de la rentrée de ce matin, les avis sont assez partagés. Les uns disent qu'une reprise assez considérable s'est produite, d'autres le nient.

Dans tous les cas, si cette reprise était vraie — et nous ne le croyons pas — elle pourrait être imputée d'abord à la paie qui a eu lieu aujourd'hui dans tous les tissages, et ensuite à la conduite inqualifiable de militants du nouveau syndicat et du P. O. F. qui, après avoir voulu, provoqué et voté la grève sont aujourd'hui les premiers à aller à l'usine.

La presse patronale réactionnaire a tellement bien compris l'odieux de cette attitude, qu'elle cherche à l'exploiter et à faire diversion en opposant aux socialistes indépendants et à nous-mêmes — qu'elle dit les auteurs de la grève — le « sage » courage des militants du P. O. F. et du « Syndicat vert », qui continuent à travailler.

Cette grosse habileté des valets de plume de la réaction ne trompera personne, mais elle est significative. La trahison de certains d'entre ceux qui ont voulu un conflit que les patrons provoquaient n'empêchera pas que la lettre du Syndicat des fabricants soit l'unique cause de la grève actuelle.

Aussi avons-nous toujours demandé et demandons-nous encore aujourd'hui aux syndiqués, aux vrais et dévoués camarades qui voient dans l'organisation ouvrière la source même de l'émancipation sociale, de ne point agir à la légère, de faire prendre toutes les décisions au scrutin secret et après de longues et de sérieuses discussions, s'extériorisèr enfin de toutes les influences intéressées — patronales ou autres — qui pourraient peser sur leur conduite.

Il y a des moments où la prudence réfléchie constitue le seul et vrai courage.

—o—

Une lettre. — La journée de samedi. — L'appel des sirènes. — Le Comité de la grève. — Le Préfet à Armentières. — Réunion des grévistes à Houplines. — L'après-midi. — Le calme. — Aujourd'hui dimanche.

Armentières, 4 juin. — Nous avons reçu de M. Picard ,garde assermenté des manufactures patronales, une nouvelle lettre **RECTIFICATIVE :**

La voici :

Je maintiens en son entier le contenu de la lettre que je vous ai adressée le 31 mai.

Vous niez encore que MM. Parent, Feinte, Dufour, Roqeau aîné aient assisté à la réunion du 28, où fut adoptée à l'unanimité la décision patronale.

J'affirme que ces messieurs y étaient, et je vous invite à venir vous-même vous en convaincre au siège du syndicat, où je pourrai mettre sous vos yeux la feuille d'émargement signée par ces messieurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués .

Le secrétaire-adjoint assermenté.,
Signé : *A. Picard.*

Monsieur le garde assermenté a beau maintenir... Nous maintenons aussi des constatations auxquelles il n'ose pas faire allusion, et des faits qu'il ne contredit point, — à savoir :

1° Que la lettre des patrons est une odieuse provocation politique et qu'elle constitue la seule cause du conflit actuel.

2° Que les fabricants armentiérois ont forfait à leur parole et manqué à leur signature.

3° Que six d'entre eux n'assistaient pas à la délibération et n'ont pas signé la lettre maladroite cause de tout le mal.

Nous demandons à M. Picard, s'il veut bien nous continuer sa précieuse collaboration, de nous dire, de la part de ses maîtres, ce qu'il pense de l'abstention et de l'attitude de MM. Villard Joseph et Chas, qui représentent les deux plus importants tissages d'Armentières et de la région, qui, jusqu'alors inspiraient ou rédigeaient les communiqués patronaux et qui, aujourd'hui, se désolidarisent nettement d'avec leurs collègues.

Voilà la seule question intéressante qui devrait solliciter l'habile dialectique de M. Picard que pourtant, on assermenta pour faire quelque chose !!...

SAMEDI. — L'APPEL DES SIRENES

Ce matin, toutes les usines ont empli l'air des cris stridents de leurs sirènes qui réveillèrent les braves gens que les bruyants mouvements de troupes avaient déjà dérangés toute la nuit.

Les patrons, dans les communiqués à leurs organes officieux, signalent des reprises aux usines Dansette, Fremaux, Pouchain, Hurtrel-Béghin, Deweppe, Bouchez, J.-B. Rogeau, Feinte, Mahieu, Bertrix, etc...

En réalité, et de l'aveu même des spectateurs désintéressés, ces affirmations patronales sont des plus exagérées et nous tenons de source sûre que les rentrées ont été peu nombreuses.

Elles ont pour cause la paie du samedi, et aussi l'attitude de certains militants du syndicat nouveau et du P. O. F. qui persistent à travailler après avoir voté la grève, devant témoins.

On cite encore le citoyen Dheygère, trésorier du deuxième syndicat et secrétaire du P. O. F. qui, après avoir voté la grève à la réunion de jeudi soir, rentrait hier et ce matin le premier à l'usine Longeville où il travaille.

On en nomme d'autres qui embarquèrent leurs camarades dans le mouvement actuel et qui n'agissent pas autrement.

LE COMITE

Le Comité de la grève composé ainsi que nous l'avons dit s'est réuni ce matin à 8 heures à Houplines.

Il a immédiatement pris connaissance de l'affiche apposée cette nuit par les Syndicats jaunes dits « *Union ouvrière syndicale* » que nous croyons utile de reproduire :

— Aux ouvriers tisseurs,

Quelques meneurs, encore assoiffés de la misère des ouvriers, ont fait déclarer, pour des raisons plus ou moins politiques, la grève générale du textile.

Ayant reçu le mot d'ordre de Lille, ils se courbent sous les exigences de gros embourgeoisés, vivant au détriment des ouvriers, se faisant des rentes et mangeant des gras de poulets pendant que le pauvre peuple meurt de faim

Ouvriers,

Rappelez-vous qu'au mois d'octobre dernier les tisseurs lillois qui, aujourd'hui, vous poussent avec certains meneurs à la grève, ont refusé de se solidariser avec vous

Leur situation est certainement intéressante, mais vous avez été moins égoïstes qu'eux, vous avez fait votre possible pour leur venir en aide.

Pourquoi donc les suivre ?

Ceux qui vous poussent au chômage maintenant, sont ceux-là mêmes qui, il y a deux mois, se sont faits les complices des patrons en signant une clause qui permettrait à ceux-ci de retirer purement et simplement les 8 pour cent.

S'apercevant que maintenant les ouvriers leur retirent leur confiance, ils cherchent à se retremper dans une misère commune, alors qu'ils n'ont aucune raison pour décréter la grève.

En effet, voyez vous-mêmes leurs actes et jugez-les par leurs écrits.

Lisez ce passage d'une circulaire rédigée par eux et répandue à profusion dans les rues de notre ville, au lendemain de l'accord de la commission mixte :

« Si les ouvriers de la banlieue n'ont pas obtenu d'augmentation proportionnelle à la nôtre, cette augmentation pourra être retirée, et les patrons pourront revenir à l'application du tarif de 1889, tel qu'il a été complété par la commission mixte et sans majoration sur les prix de façon. »

La banlieue n'ayant rien obtenu, nous devrions, de par cette convention, revenir au tarif de 1889 sans majoration.

Maintenant, d'un autre côté, les fabricants, d'après le procès-verbal de leur réunion, sont décidés d'établir le tarif définitif quand les esprits seront calmés et seront à l'abri de toute préoccupation politique.

Pendant cette période d'attente, rien ne sera changé et les 8 % continueront à être payés.

Pourquoi donc faire grève ?

Travaillons donc aussi longtemps que l'augmentation sera maintenue ; il sera temps plus tard de faire grève si on nous la retire, ne faisons pas le jeu des politiciens.

La Commission
de l'Union ouvrière syndicale.

La dernière phrase de cette affiche ne manque pas d'un certain intérêt et fera peut-être réfléchir les patrons.

Le comité de la grève a décidé d'y répondre par l'appel suivant qui a été distribué dans la matinée :

APPEL AUX TRAVAILLEURS DU TEXTILE

Camarades,

Vous avez en ce moment un impérieux devoir à remplir ; il faut que par une démonstration grandiose vous affirmiez votre volonté de voir cesser à tout prix, le régime sous lequel vous vous courbez.

Déjà nos camarades de Bailleul, Hazebrouck, Estaires et Lille ont engagé la bataille au prix des plus grandes privations.

Il faut qu'à la rentrée de midi plus un de vous ne reprenne le chemin de l'usine, vous ferez ainsi cause commune avec vos camarades.

Que tout le prolétariat textile se lève pour démontrer que nous réclamons, non pas des baïonnettes, mais du pain.

Trois ou quatre jours d'arrêt suffiront pour obtenir de nos employeurs, pleine et entière satisfaction.

Camarades, tous debout, pour revendiquer nos droits.

LE COMITE DE LA GREVE.

Il a ensuite délibéré dans le plus grand secret sur la situation actuelle.

LE PREFET A ARMENTIERES

M. Vincent, préfet du Nord est arrivé ce matin à Armentières à 10 heures 44. Il s'est rendu au Syndicat des Fabricants, où prétend-on, il a dit des choses très dures aux patrons présents signataires de la lettre provocatrice. Il aurait mis en parallèle peu favorable pour eux leur attitude et celle de MM. Chas et Villard.

M. Vincent s'est ensuite entretenu avec M. Labbé, directeur de l'Ecole professionnelle, président de la commission mixte et MM. Chas et Villard patrons dissidents du Syndicat des Maladroits.

A Houplines

REUNIONS DES GREVISTES

A dix heures du matin a eu lieu à la Maison du Peuple d'Houplines une réunion générale des grévistes à laquelle assistaient plus de 3000 personnes.

Le citoyen Sohier, maire, procède à la formation du bureau. Le citoyen Lefebvre est nommé président avec comme assesseurs les membres des commissions syndicales.

Le citoyen Gustave Sohier prend le premier la parole. Il expose très éloquemment et avec beaucoup de calme la situation et stigmatise vivement l'attitude de certains militants du Syndicat et du P. O. F. qui après avoir désiré et voté la grève trahissent aujourd'hui leurs camarades.

Il met aussi en garde les grévistes contre les manœuvres patronales qui consistent, pour provoquer des défections, à faire courir le bruit de reprises partielles importantes. A l'usine Duhot par exemple on disait ce matin qu'il ne manquait pas dix ouvriers au travail quand en réalité il n'y avait pas dix entrées. Le discours de Sohier est vivement applaudi.

Après lui le cityen Tanheré président de la Commission mixte prend la parole et fait savoir à l'assemblée qu'il va demander au préfet l'autorisation pour les grévistes de manifester pacifiquement dans les rues demain dimanche. *(Vifs applaudissements).*

Enfin un ordre du jour est voté à l'unanimité approuvant la proposition du citoyen Tankeré et la continuation de la grève.

A la sortie de la réunion une manifestation très calme et imposante des grévistes a été dispersée en petits paquets par les troupes du service d'ordre.

MANIFESTATION INTERDITE

Cependant le citoyen Tankeré était revenu à Armentières afin de demander pour demain l'autorisation de manifester en cortège.

Il a été reçu à la mairie par M. Faudot commissaire spécial qui s'est immédiatement rendu auprès de M. Vincent qui à ce moment causait sur la place avec MM. Labbé, Chas et Villard.

Le Préfet a fait connaître qu'il s'en tenait aux termes de son arrêté et qu'il ne pouvait autoriser la manifestation.

M. Vincent s'est ensuite rendu, vers une heure, en ville où il a déjeuné.

Il a quitté Armentières à 3 heures 15.

L'APRES-MIDI

La reprise de l'après-midi a été moins forte que celle du matin. Seuls les établissements Bouchez, Cardon, Charvet, Coisne, Decourchelle, Dufour Jeanson, Longeville et Becquart paraissent moins atteints par la grève.

Le calme le plus absolu n'a pas cessé de régner pendant toute l'après-midi ; et n'était la présence des troupes, Armentières semblait dans son état habituel.

Nous nous sommes rendu au Bizet où l'on prétendait que des manifestations avaient eu lieu contre des ouvriers belges.

Aucun incident ne s'était produit. Seuls les forains, sous la surveillance des gendarmes belges procédaient aux préparatifs de la ducasse belge de la « Neuvaine » de la « Chapelle-Rompue ».

AUJOURD'HUI DIMANCHE

Aujourd'hui dimanche aura lieu, à Armentières une réunion des délégués de l'agglomération textile à laquelle participeront les représentants des Syndicats d'Armentières, Houplines, Lille, Pérenchies, Frelinghien, La Chapelle, Erquinghem, Nieppe, La Gorgue-Estaires, Bailleul et Hazebrouck.

Nous en ferons connaître les résultats.

Chez les Mineurs

L'Origine des Mines de Liévin

Quel a été le véritable « inventeur » des mines de Liévin, au sens exact de ce mot?

Bien que les premières recherches ne remontent guère qu'à 50 ans en arrière, déjà cependant, sur ce point, l'histoire du bassin houiller du Pas-de-Calais comporte dans bon nombre de notices des lacunes et une grande indécision. Il suffira de suivre rigoureusement la chronologie des travaux de sondages, pour rendre à Jean-Baptiste Defernez tout le mérite qui lui appartient, d'avoir été le véritable inventeur-fondateur des mines de la Compagnie de Liévin.

Il est rapporté dans un mémoire adressé à M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, en 1861, que dès 1836, une société de recherches Decoster-Agache, Rouzé-Mathon et Cie, dont les travaux s'étendaient entre la Scarpe et la Souchez, avait ouvert un sondage à Liévin, mais l'avait abandonné dans les calcaires dévoniens.

Dans deux notices, publiées en 1877 et en 1880, « La Vérité sur l'origine des mines de Liévin » et « Histoire authentique des mines de Liévin », MM. Edouard, Alfred et Emile Defernez établissent les titres de leur père.

En 1853, M. J.-Bte Defernez, ingénieur civil aux Mines de Douchy, s'aboucha avec différents personnages de la Belgique pour rechercher la houille dans le département du Pas-de-Calais. Cette tentative ne put se réaliser.

Elle fut reprise en 1856 avec la coopération seule, alors, de M. Courtin François, cultivateur à Lourches, à la ferme Barrois. Cette fois encore, aucune suite ne fut donnée à l'entreprise.

Pendant ce même temps, 1856, une société dite d'Arras, établissait un sondage à Avion, à la Coulotte, et après une année d'efforts l'abandonnait dans le schiste rouge.

Dans un mémoire présenté par la Société des Mines de Lens, avec une demande d'extension de concession au Sud, il est dit : « En Mars 1857, la Compagnie de Lens, redoutant de voir exécuter au Sud de sa concession des recherches fructueuses, semblables à celles exécutées au Nord, ouvrit un sondage à Liévin et y découvrit quatre couches de houille en décembre 1857.

Un deuxième sondage fut commencé le 2 novembre 1857, à Eleu-Lauwette, qui rencontra également deux couches de houille constatées en juin 1858 par le service des mines.

Mais dès le 3 novembre 1857, la Compagnie de Lens demandait une extension de sa concession au Sud. En même temps elle continuait ses explorations et exécutait cinq autres sondages dans le nouveau périmètre demandé; mais chacun de ces sondages rencontrait le terrain dévonien.

Le 10 mars 1858, une société se forma entre MM. Courtin François, J.-Bte Defernez et consorts et le 28 mars 1858 installa au Sud de la concession de Lens, un appareil à sondage de son invention. C'est le sondage connu sous le n° 54. Le rapport de la Compagnie de Lens dit à son sujet : « Les sieurs Deslinsel et consorts — Société du Midi de Lens — firent opposition à la demande de la Compagnie de Lens, et réclamèrent eux-mêmes la concession du terrain houiller constaté, en se fondant sur l'exécution d'un sondage, n° 54, qu'ils avaient commencé à Liévin le 28 mars 1858, un an après l'ouverture du premier sondage de Lens, et huit mois après la rencontre du terrain houiller, et qu'ils avaient abandonné dans la craie, vers 100 mètres, à la suite d'accidents. »

Mais poursuivant son œuvre, J.-Bte Defernez, s'éloignant de la limite Sud de la concession de Lens, ouvrit un second sondage sur Liévin, le n° 55, et rencontra la houille en 29 jours de travail, le 31 juillet 1858, à 135 mètres de profondeur.

Pendant ce travail, un troisième sondage fonctionnait depuis le 10 juillet 1858, à Avion, le n° 56, à 320 mètres au Sud de la concession de Lens ; et, un quatrième, le n° 57, fut placé à Liévin, à 1170 mètres au Sud de cette concession, et près d'un ancien sondage exécuté vers 1847 par MM. Mathieu et reconnu négatif par la Société qui devint la Société de Courrières. Ces deux sondages amenèrent de la houille, celui de Liévin, le 29 octobre 1858 ; celui d'Avion, le 9 février 1859.

Un cinquième sondage à Liévin, le n° 58, resta de 129 à 234 mètres dans les calcaires bleus dévoniens et fut abandonné.

Au cours de ces travaux, la Compagnie de Liévin, Courtin J.-Bte Defernez et consorts avait fait sa demande de concession le 3 avril 1858 ; le 17 mai 1858, elle faisait opposition à la demande en extension déposée par la Compagnie de Lens en 1857.

En 1860, la Société de Liévin présentait à M. le Préfet du Pas-de-Calais un mémoire dans lequel je lis : « A partir du mois de mars 1858 les travaux des deux Compagnies — Lens et Liévin — marchent concurremment.

« Ce ne fut qu'après l'installation de la fosse n° 51 de la Compagnie de Liévin, au commencement de 1859, que la Compagnie de Lens se décida à imprimer plus d'activité à l'une de ses fosses, le n° 39, qu'elle avait ouverte. Toutefois, la rencontre du charbon eut lieu presque en même temps, dans les puits des deux Compagnies. »

Qu'advint-il de tout cela? Par deux décrets du 15 septembre 1862, une extension de concession de 51 hectares fut accordée à la Compagnie de Lens, de manière à lui conserver sa fosse n° 39 ; et Liévin obtint 761 hectares. Des extensions successives, en 1874, en 1877, en 1880, ont porté la superficie de la concession à 2.081 hectares au Sud des concessions de Lens, Grenay et Courrières.

Dans la brochure qu'ils ont rédigée en 1877, les fils de M. J.-Bte Defernez concluent : « Celui qui a inspiré l'idée de venir à Liévin faire des sondages au Sud de Lens ; celui qui a conçu et dirigé l'entreprise ; celui qui a surveillé de sa personne les travaux de recherches durant près d'un an ; celui qui a construit la fosse n° 1, c'est J.-Bte Defernez, ingénieur civil. »

Ils établissent, du reste, sa qualité d'inventeur, en rappelant qu'en 1859 M. Defernez reçut 24 des 324 parts créées. Plus tard, en 1862, ces parts furent subdivisées en 2.016 actions de 1.000 francs : M. Defernez en reçut 216 dont 108 exemptes de mise de fonds, à titre d'inventeur de la Mine de Liévin.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

Dernière Heure

LA GUERRE

Russo-Japonaise

LES JAPONAIS A DALNY

Chéfou, 4 juin. — Une jonque est arrivée aujourd'hui de Dalny. Suivant les Chinois qui étaient à bord, les forces de Port-Arthur, où ils se trouvaient récemment, s'élèvent à 40,000 hommes, y compris les marins.

Quatre des plus grands navires n'ont aucune avarie ; tous les autres sont en réparations.

Les Japonais ont débarrassé Dalny et Talien-Wan des bandits.

Le feu a fait peu de dégâts à Dalny. Seule la vieille ville a été détruite.

Les tentatives de se procurer des nouvelles de la péninsule de Liao-Toung vont être de plus en plus difficiles, les Japonais étant maîtres des voies de communication et ne laissant passer que leurs avis officiels.

L'UNIFORME RUSSE

Pétersbourg, 4 juin. — Le général Kouropatkine a publié l'ordre du jour suivant, reproduit par le « Messager de Karbine » :

« D'accord avec le vice-roi d'Extrême-Orient, j'ordonne de faire l'acquisition de chemises et de coiffes de képi en étoffe grise pour les soldats de toute l'armée, au fur et à mesure que les circonstances de lieu et de temps permettront de faire venir les étoffes de la Russie d'Europe.

» Pour accélérer ce changement d'uniforme, je propose de faire un essai en teignant en gris les chemises blanches. Il est permis aux officiers de porter des chemises avec des épaulières. Les chemises et les coiffes de képi des officiers doivent être de la même couleur que celle des soldats. »

LES RENFORTS JAPONAIS

Rome, 4 juin. — Suivant une dépêche de Tokio, 25,000 soldats japonais avec 60 canons ont été débarqués récemment à Ta-Kou-Chan. Ils ont commencé jeudi dernier à s'avancer dans la direction de Siou-Yen.

TROIS ECHECS RUSSES

Tokio, 4 juin. — Trois combats entre les Japonais et diverses troupes russes ont eu lieu entre Port-Adams et Poulan-Tien. **Dans les trois combats, les Russes ont été obligés de battre en retraite, en abandonnant leurs positions aux Japonais.**

D'après des dépêches reçues de source certaine, les Japonais auraient décidé de faire le blocus de tous les ports du Liao-Toung.

LES COSAQUES

Pétersbourg, 4 juin. — Le général Sakharoff télégraphie :

Les Cosaques du Transbaïkal ont eu affaire le 31 mai, dans le défilé de Fen-Tchou-Lyne, à moitié route entre Tsian-Tchan et Saimage, avec des Japonais qui avaient occupé une forte position sur les hauteurs. Les Cosaques firent rapidement front sous les feux de salve et de pelotons et l'ennemi dut évacuer ses positions.

6 Cosaques ont été tués. Le général Zabotkine, un médecin et 22 Cosaques sont blessés.

CONGRES
INTERNATIONAL DES CHEMINS DE FER

Copenhague, 4 juin. — Le congrès international des chemins de fer se réunira le 8 juin à Copenhague. 240 délégués de tous les Etats européens y prendront part.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 4 juin. — Au Cherche-Midi se Ce matin, à la prison du Cherche-Midi, a eu lieu le premier interrogatoire « sur le fond » du capitaine Dautriche.

Le capitaine était assisté de son avocat Me Jules Auffray. Il a été interrogé par le capitaine instructeur Cassel et l'interrogatoire commencé à dix heures ne s'est terminé qu'à midi.

Au moment où Me Jules Auffray quittait la prison, nous lui avons demandé quelques renseignements.

— Vous pensez bien, nous a-t-il répondu, qu'il ne m'est pas possible de vous dire quoi que ce soit. Pas un mot ne sortira de ma bouche sur ce qui s'est dit ce matin et ce qui se dira dans les séances ultérieures entre le capitaine Cassel, le capitaine Dautriche et moi.

Je me bornerai, si vous voulez avoir une petite « physionomie » à côté, à vous dire que mon client est plus assuré et plus maître de lui que jamais et qu'il a la certitude que son innocence ne tardera pas à être reconnue. Il répond à toutes les questions qui lui sont posées avec une netteté et une assurance parfaites.

Quant au capitaine instructeur, son attitude, exempte de toute partialité, est des plus correctes.

Voilà toutes les confidences que je puis vous faire, nous dit en terminant Me Jules Auffray. »

Le capitaine Dautriche a été de nouveau interrogé cet après-midi, à trois heures.

LE CAS DU CAPITAINE FRANÇOIS

Clermont-Ferrand, 4 juin. — Voici dans quelles conditions a eu lieu la perquisition opérée à Riom chez le capitaine François, opération qui se rattache à l'arrestation du capitaine Dautriche.

Hier, à cinq heures, quatre officiers, dont deux appartenant au parquet militaire de Paris, se sont présentés au domicile du capitaine François, qu'on avait fait revenir exprès des manœuvres de l'Allier. Plusieurs papiers ont été saisis. Le capitaine François est allé dîner avec les deux officiers étrangers à la garnison ; en quittant l'hôtel, toujours accompagné de ces deux officiers, il a annoncé qu'il partait en congé.

Le bruit court que le capitaine François est arrêté.

L'ENSEIGNEMENT CONGREGANISTE

Paris, 4 juin. — La commission sénatoriale des congrégations, réunie sous la présidence de M. Clémenceau, a entendu M. Combes, président du conseil, au sujet du projet concernant la suppression de l'enseignement congréganiste.

M. Combes a fourni à la commission tous les renseignements que celle-ci lui a demandés. Il s'est notamment expliqué sur les dépenses qu'entraînerait le projet, tant au point de vue du personnel que de l'appropriation des locaux.

Il a ajouté que le délai de dix ans qui avait été imparti mettait le gouvernement tout à fait à l'aise pour l'exécution du projet.

Le président du conseil s'est expliqué ensuite sur la question des noviciats.

Il a enfin déclaré, au point de vue de l'enseignement professionnel, que les écoles congréganistes qui donnent cet enseignement ne seraient fermées qu'au fur et à mesure qu'elles auraient été remplacées par des établissements laïques similaires.

La commission entendra le frère Exupérien, premier assistant du supérieur général des écoles chrétiennes, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, et le frère Justirus, secrétaire général de l'Institut des frères, membre de la commission de statistique au ministère de l'instruction publique.

Plusieurs membres de la commission, probablement MM. Clemenceau, Saint-Germain et Lintilhac auront une entrevue prochainement avec le président du conseil parce qu'ils estiment que la loi votée par la Chambre contient des contradictions la rendant difficilement applicable. La contradiction la plus importante consiste dans la suppression de l'enseignement congréganiste et le maintien des noviciats.

L'article 5 de la loi spécifie que la liquidation de la congrégation ne sera faite que lorsque le dernier établissement enseignant sera fermé, or, le maintien des noviciats retarderait indéfiniment cette liquidation.

LA DEPOPULATION

Paris, 4 juin. — M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, adresse au président du conseil une lettre pour attirer son attention sur la douloureuse situation des familles pauvres chargées d'enfants.

De tous côtés, dit-il, des lettres m'arrivent, pleines de justes plaintes, implorant un appui attendu... Ce sont, par exemple, des familles qu'on ne veut pas loger parce qu'elles sont trop nombreuses ; d'autres à qui l'on refuse du travail parce qu'elles ont trop d'enfants ; d'autres encore qui sont écrasées par les charges dont les voisins sont indemnes...

Il ne me paraît pas possible que dans un Etat démocratique, il puisse subsister un manquement aussi manifeste à l'équité, un état de choses qui mette sur les uns toutes les charges et qui en exemptât les autres.

Notre régime social en exige une plus juste répartition entre les familles qui ont beaucoup d'enfants et celles qui n'en élèvent pas.

Cet équilibre ne saurait s'établir par un simple dégrèvement d'impôts, puisque les plus pauvres, et par conséquent les plus accablés, n'en payant pas, ne trouveraient aucun soulagement dans cette mesure.

En terminant, M. Piot rappelle la proposition de loi qu'il a présentée au Sénat le 6 novembre 1900 et qui n'est jamais venue en discussion ; il se dit convaincu que si le gouvernement la faisait sienne, elle ne tarderait pas à être votée.

Dans cette proposition de loi du 6 novembre 1900, le sénateur de la Côte d'Or demandait qu'un impôt spécial frappât les familles sans enfants et que les sommes ainsi recueillies fussent réparties entre les familles nombreuses et nécessiteuses par les soins des conseils généraux. Cette loi ayant une portée financière, le Sénat, de par la Constitution, ne put l'examiner.

LES FETES DE LA LAIQUE

Paris, 4 juin. — Le ministre de l'instruction publique a décidé que les élèves des écoles primaires auraient congé le lendemain de la fête de l'enseignement laïque qui aura lieu le 19 juin et au cours de laquelle seront remises aux instituteurs les décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur, pour l'attribution desquelles le gouvernement a déposé hier un projet de loi sur le bureau de la Chambre.

A propos de cette fête, un journal a annoncé que M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, se proposerait de décorer un des fondateurs de la Ligue des instituteurs patriotes.

Le ministère dément cette nouvelle.

M. Chaumié n'a pas eu à prendre de décision sur l'attribution des croix du 19 juin, alors que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le projet qui attribue des croix aux fonctionnaires de l'enseignement primaire.

INTERDICTION DE PROCESSIONS

Caen, 4 juin. — Un arrêté du préfet du Calvados interdit les processions demain à Caen.

Des troubles pouvant se produire, le maire de Caen a demandé le concours des soldats du 36e de ligne.

LES TROUBLES DE LORIENT

Paris, 4 juin. — M. de Goulaine, sénateur du Morbihan, a écrit à M. Combes, président du conseil, pour l'aviser qu'il demanderait à l'interpeller à la prochaine séance du Sénat sur les troubles de Lorient et de Brest.

FEUILLETON DU 6 JUIN. — N° 6

LA Reine Margot

par Alexandre DUMAS

II

La chambre de la reine de Navarre

— Voici donc ce que je vais faire, continua-t-il sans paraître remarquer le trouble de la jeune femme : je vais. ..

— Monsieur, s'écria Marguerite en se levant vivement et en saisissant le roi par le bras, permettez que je respire ; l'émotion... la chaleur. .. j'étouffe.

En effet, Marguerite était pâle et tremblante comme si elle allait se laisser choir sur le tapis.

Henri marcha droit à une fenêtre située à bonne distance et l'ouvrit. Cette fenêtre donnait sur la rivière.

Marguerite le suivit.

— Silence ! silence ! sire ! par pitié pour vous, murmura-t-elle.

— Eh ! Madame, fit le Béarnais en souriant à sa manière, ne m'avez-vous pas dit que nous étions seuls ?

— Oui, Monsieur ; mais n'avez-vous pas entendu dire qu'à l'aide d'une sarbacane, ingénieusement à travers un plafond ou à travers un lavet, on peut tout entendre ?

— Bien, Madame, bien, dit vivement et tout bas le Béarnais. Vous ne m'aimez pas, c'est vrai ; mais vous êtes une honnête femme.

— Que voulez-vous dire, Monsieur ?

— Je veux dire que si vous étiez capable de me trahir vous m'eussiez laissé continuer puisque je me trahissais tout seul. Vous m'avez arrêté. Je sais maintenant que quelqu'un est caché ici ; que vous êtes une épouse infidèle, mais une fidèle alliée ,et dans ce moment-ci, ajouta le Béarnais en souriant, j'ai plus besoin, je l'avoue, de fidélité en politique qu'en amour...

— Sire... murmura Marguerite confuse.

— Bon, bon, nous parlerons de tout cela plus tard ,dit Henri, quand nous nous connaîtrons mieux.

Puis, haussant la voix :

— Eh bien ! continua-t-il, respirez-vous plus librement à cette heure, Madame ?

— Oui ,sire, oui, murmura Marguerite.

— En ce cas, reprit le Béarnais,je ne veux pas vous importuner plus longtemps. Je vous devais mes respects et quelques avances de bonne amitié ; veuillez les accepter comme je vous les offre, de tout mon cœur. Reposez-vous donc et bonne nuit.

Marguerite leva sur son mari un œil brillant de reconnaissance et à son tour lui tendit la main.

— C'est convenu, dit-elle.

— Alliance politique, franche et loyale? demanda Henri.

— Franche et loyale, répondit la reine.

Alors le Béarnais marcha vers la porte, attirant du regard Marguerite comme fascinée. Puis, lorsque la portière fut retombée entre eux et la chambre à coucher :

— Merci, Marguerite, dit vivement Henri à voix basse, merci ! Vous êtes une vraie fille de France. Je pars tranquille. A défaut de votre amour, votre amitié ne me fera pas défaut. Je compte sur vous, comme de votre côté vous pouvez compter sur moi. Adieu, Madame.

Et Henri baisa la main de sa femme en la pressant doucement ; puis, d'un pas agile, il retourna chez lui en se disant tout bas dans le corridor :

— Qui diable est chez elle ? Est-ce le roi, est-ce le duc d'Anjou, est-ce le duc de Guise, est-ce un frère, est-ce un amant, est-ce l'un et l'autre ? En vérité, je suis presque fâché d'avoir demandé maintenant ce rendez-vous à la baronne ; mais puisque je lui ai engagé ma parole et que Dariole m'attend... n'importe ; elle perdra un peu, j'en ai peur, à ce que j'aie passé par la chambre à coucher de ma femme pour aller chez elle, car, ventre-saint-gris ! cette Margot, comme l'appelle mon beau-frère Charles IX, est une adorable créature.

Et d'un pas dans lequel se trahissait une légère hésitation Henri de Navarre monta l'escalier qui conduisait à l'appartement de madame de Sauve.

Marguerite l'avait suivi des yeux jusqu'à ce qu'il eût disparu, et alors elle était rentrée dans sa chambre. Elle trouva le duc à la porte du cabinet : cette vue lui inspira presque un remords.

De son côté le duc était grave, et son sourcil froncé dénonçait une amère préoccupation.

— Marguerite est neutre aujourd'hui, dit-il, Marguerite sera hostile dans huit jours.

— Ah ! vous avez écouté, dit Marguerite.

— Que voulez-vous que je fisse dans ce cabinet ?

— Et vous trouvez que je me suis conduite autrement que devait se conduire la reine de Navarre ?

— Non, mais autrement que devait se conduire la maîtresse du duc de Guise.

— Monsieur, répondit la reine, je puis ne pas aimer mon mari, mais personne n'a le droit d'exiger de moi que je le trahisse. De bonne foi, trahiriez-vous les secrets de la princesse de Porcian, votre femme?

— Allons, allons, Madame, dit le duc en secouant la tête, c'est bien. Je vois que vous ne m'aimez plus comme aux jours où vous me racontiez ce que tramait le roi contre moi et les miens .

— Le roi était le fort et vous étiez tes faibles. Henri est le faible et vous êtes les forts. Je joue toujours le même rôle, vous le voyez bien.

— Seulement vous passez d'un camp à l'autre.

— C'est un droit que j'ai acquis, Monsieur, en vous sauvant la vie.

— Bien, Madame ; et comme quand on se sépare on se rend entre amants tout ce qu'on s'est donné, je vous sauverai la vie à mon tour, si l'occasion s'en présente, et nous serons quittes.

Et sur ce le duc s'inclina et sortit sans que Marguerite fît un geste pour le retenir.

Dans l'antichambre il trouva Gillonne, qui le conduisit jusqu'à la fenêtre du rez-de-chaussée, et dans les fossés son page avec lequel il retourna à l'hôtel de Guise.

Pendant ce temps, Marguerite ,rêveuse, alla se placer à sa fenêtre.

— Quelle nuit de noces ! murmura-t-elle ; l'époux me fuit et l'amant me quitte !

En ce moment passa de l'autre côté du fossé, venant de la Tour de Bois et remontant vers le Moulin de la Monnaie, un écolier, le poing sur la hanche et chantant :

Pourquoi donc, quand je veux
Ou mordre tes beaux cheveux,
Ou baiser ta bouche aimée,
Ou toucher à ton beau sein,
Contrefais-tu la nonnain
Dedans un cloître enfermée ?

Pour qui gardes-tu tes yeux
Et ton sein délicieux,
Ton front ,ta lèvre jumelle ?
En veux-tu baiser Pluton,
Là-bas, après que Caron
T'aura mise en sa nacelle

Après ton dernier trépas,
Belle, tu n'auras là-bas
Qu'une bouchette blémie ;
Et quand, mort, je te verrai
Aux ombres je n'avouerai
Que jadis tu fus ma mie.

Donc, tandis que tu vis,
Change, maîtresse, d'avis,
Et ne m'épargne la bouche ;
Car au jour où tu mourras,
Lors tu te repentiras
De m'avoir été farouche.

Marguerite écouta cette chanson en souriant avec mélancolie ; puis, lorsque la voix de l'écolier se fut perdue dans le lointain, elle referma la fenêtre et appela Gillonne pour l